



SOMMAIRE

Éditorial: « Ordre et code »
R. Lécuyerp1

Les régions.....p2 , 3, 4

**Colloques, journées
Psychologues à
l'éducation nationale,
dernière minute, A. Morize-
Rielland.....p 5**

**Les entretiens de la
psychologie.....p6**

**Article 52, la tête ou les
jambes, de mieux en
mieux.....p7**

Publications.....p8

**Prise en charge de la
psychopathie, BGuinot...p9**

**« Travail personnel » et
c o m p é t e n c e s d u
psychologue, V. Caux
.....p 10**

**Publications de la
FFPP.....p11**

**Assistance juridique,
Adhésion.....p12**

Directeur de la publication

Roger LECUYER

Rédactrice en chef

Brigitte GUINOT

Comité de rédaction

Christian BALLOUARD,

Jean-Pierre CHARTIER,

Marie-Christine GELY-

NARGEOT,

Aline MORIZE-RIELLAND,

Marie-Jeanne ROBINEAU,

Dominique SZEPIELAK,

Bruno VIVICORSI

N° ISSN - 1763-4113

FFPP 92 rue

du Dessous des Berges

75013 Paris

Permanence

téléphonique

le mardi après midi

Tel/fax. 01 43 47 20 75

www.ffpp.net -

siege@ffpp.net

Ordre et code

Faut-il créer en France un ordre des psychologues ? Faut-il au contraire combattre cette idée avec la dernière vigueur ? Est-ce un bien pour la profession ? Est-ce un mal nécessaire ? Il est clair que ces derniers temps, les débats s'accroissent sur ce sujet. Le mérite (ou la faute) en revient surtout au SNP. La question était en effet quelque peu tabou, et ce en fonction de vieilles lunes : nous ne sommes plus dans la période d'après guerre, où tout ce qui venait du régime de Vichy devait être systématiquement refusé. Il faut donc regarder les choses en face et en particulier essayer de voir quels seraient les avantages et les inconvénients d'un ordre, qu'au moins une organisation membre de la FFPP (l'AEPP) défend vigoureusement. De ce point de vue, le dossier du SNP fait bien avancer la réflexion, puisqu'il est plutôt bien documenté à la fois du point de vue historique et du point de vue de ce qui se passe ailleurs en Europe. Ses conclusions en faveur de l'ordre ont toutefois quelque chose d'un peu hâtif, et il faut sans aucun doute approfondir la discussion. C'est sous un angle différent que la FFPP a abordé le problème. Depuis des mois maintenant, une commission travaille sur le code de déontologie des psychologues. Dans un premier temps, il s'agit de procéder à une révision du texte de 1996. Dans un deuxième temps, l'idée est de procéder à des ajouts spécifiques à des champs disciplinaires. On songe en particulier à la psychologie du travail, qui estime que le code actuel présente des difficultés d'application, mais aussi à la recherche qui pose des problèmes très spécifiques. Dans un troisième temps, la réflexion portera sur les conditions dans lesquelles le code pourrait acquérir une valeur légale. Bien évidemment, la solution la plus classique pour cela est la création d'un ordre, et on retrouve donc la question. Une position de la FFPP devra donc être définie sur cette question, et elle ne peut l'être qu'à l'issue d'un débat large et démocratique, qui sera donc lancé en temps voulu. Mais bien sûr, les opinions des uns et des autres n'attendent pas ce débat institutionnalisé pour s'exprimer. Et de fait, la manière dont ces opinions s'expriment m'inquiète un peu. D'un côté, des adversaires de l'ordre qui chantent le *chant des partisans* et résistent à une institution fondamentalement réactionnaire, de l'autre des partisans de l'ordre qui semblent penser que c'est là le moyen de rassembler en quelque sorte par la force cette profession qui ne veut pas se rassembler de plein gré. Et il me semble que des deux côtés, il y a un malentendu. Aux adversaires de l'ordre, le SNP montre bien, sans aller jusqu'au bout de la démarche, que les ordres sont plus vieux que la seconde guerre mondiale et se situent dans la suite des corporations. Il est donc logique que le déclin des syndicats dans les dernières années amène à un retour des corporations. Aux partisans de l'ordre, je voudrais rappeler que les ordres ne rassemblent pas nécessairement une profession et n'anéantissent pas les divisions. C'est ce que montre en France l'exemple du plus fameux d'entre eux, celui des médecins, qui n'est pas sans dissensions, et qui curieusement (?) n'a pris aucune part dans les discussions sur la psychothérapie et l'article 52 qui relève pourtant clairement de son champ de compétences. C'est ce que montre en Italie l'exemple de l'ordre des psychologues, qui n'empêche pas les divisions. Il me semble donc que nous courrons un grand danger : celui que la discussion sur l'ordre ne porte pas sur les vraies questions, c'est-à-dire à quoi sert et à quoi ne sert pas un ordre. Je crains en particulier qu'en « supposant le problème résolu » par l'ordre, on ne crée un nouveau champ de bataille entre organisations. Ce n'est pas une fatalité, mais les discussions doivent être bien menées, avec le temps nécessaire. Avec aussi la bonne volonté nécessaire : demander (ou non) aux pouvoirs publics la création d'un ordre des psychologues suppose une concertation entre organisations. Si ce n'était pas le cas, l'ordre, contrairement à ce que son nom indique, ne ferait qu'accroître le désordre.

Roger Lécuyer

HAUTE CORSE



Dans le cadre du Plan cancer (Programme de Santé National), une association loi 1901 a bénéficié en 2006 d'un financement pour la création d'un réseau de cancérologie sur le territoire de la Haute Corse.

Ce réseau a pour mission principale de garantir aux patients atteints d'un cancer plus d'équité dans l'accès aux soins et plus de qualité dans les prises en charge. Outre la mise en place d'actions favorisant le lien entre les différents professionnels (médecins généralistes, médecins spécialistes, professionnels paramédicaux,...) exerçant en cancérologie, le réseau développe également des actions concernant l'amélioration de la prise en charge psychologique notamment grâce aux financements de consultations individuelles de soutien psychologique gratuites pour les patients et leurs proches, mais également de formations des soignants et des médecins cliniciens à la dimension psychologique de l'accompagnement du patient. Le 11 septembre 2006, tous les psychologues inscrits au répertoire ADEL1 de la Haute Corse ont été conviés à une présentation du réseau ONCO 2B et à une consultation sur les éventuels partenariats possibles. Etait également prévu à la suite, un temps d'échanges et de discussion relatif aux besoins et aux difficultés de la profession au niveau local, ainsi qu'aux actions qui permettraient d'y répondre. Sur 38 invitations, seuls trois psychologues ont participé et deux psychologues étaient excusés.

Face à ce constat, plusieurs questions ont été posées : Le domaine de la cancérologie est-il un domaine trop difficile et/ou inintéressant pour les professionnels psychologues ? Le travail en partenariat et/ou en équipe pluridisciplinaire est-il perçu comme une valeur négative ? Et plus largement, comment fédérer les psychologues pour défendre la profession mais aussi pour protéger les usagers ?

La Secrétaire Générale de la FFPP Mme Marie Jeanne Robineau précisait à ce sujet l'importance de la mutualisation des

différentes compétences de chacun.

Les professionnels présents ont souligné la nécessité et la difficulté de se réunir, de se fédérer afin de constituer une force de proposition et d'action.

Manque d'information ou de motivations ?

Objectifs mal définis ?

Querelles d'écoles ?

A l'image de la profession individualiste, isolée, éclatée en plusieurs emplois, les groupes de réflexion créés ne rassemblent pas la profession...

Répondent-ils vraiment aux besoins des professionnels ?

Pourtant les besoins régionaux sont multiples :

Défense de la profession,

Information face au projet de décret d'application de l'article 52 concernant le titre de psychothérapie, face à la crise universitaire,

- Recherche, supervision, mise à jour des connaissances,
- Protection du public face aux mésusages de la psychologie (usurpation du titre),
- Information du public, d'une manière visible et lisible, des buts et méthodes de la psychologie, différencier la psychiatrie, la psychothérapie, la psychanalyse etc...et informer de l'accessibilité de la liste ADEL1 auprès des usagers.

Il a été décidé au niveau local de diffuser un communiqué dans la presse pour informer les usagers et les professionnels du contexte actuel.

Prochaine réunion en Corse avec la Fédération :
le 13 novembre prochain à 18H à Ajaccio

Muriel SCHWING

Sandra WOJTASZAK

Réseau de Cancérologie

ONCO 2B

10 rue Napoléon 20200 Bastia 04 95 38 12

onco2b@wanadoo.fr



ISADORA vous invite à rencontrer le vendredi 29 septembre 2006 à 21h au centre psychothérapique Miguel BENASAYAG autour du thème

« Malaise social et clinique et la psychose ».

Le premier constat de l'actualité de la post modernité est celui d'un immense malaise social. Ce malaise a des conséquences directes sur la prise en charge des malades soignés en psychiatrie.

Une clinique psychopathologique demeure-t-elle encore possible de nos jours ? A quoi servent aujourd'hui des années sur le divan ? Que fait l'institution psychiatrique avec les jeunes

psychotiques en errance dans la cité à moins qu'il ne soit en prison ?

Miguel Benasayag, philosophe et psychanalyste pour qui la réponse aux questions ne peut venir des dogmatismes psy en tous genres, cherchera à dégager des pistes de réflexion pour penser la psychiatrie contemporaine et la clinique.

Soirée gratuite ouverte à tous et suivie d'un buffet d'înatoire.

Contactez le centre psychothérapique Saint Martin de Vignogoul,

34570 PIGNAN

04 67 07 86 86



la coordination île de France de la FFPP sera présente **les vendredi 6 et samedi 7 octobre 2006** au **forum des associations de la ville de Paris**, Parvis de l'Hôtel de Ville.

Elle y tiendra un stand et se met ainsi à disposition du grand public, des professionnels et des étudiants pour toute information

sur le métier de psychologue, ses joies, ses peines et les activités de la FFPP.

Elle aura également le plaisir d'animer une table ronde **de 15 à 16 heures le samedi 7** sur le thème

"Les enfants en difficulté et l'aide du Psychologue" coordonnée par Clotilde Bezouneyh et Jean-Michel Coq.

Nous vous y attendons nombreux.

iledefrance@ffpp.net



Limousin

Lundi 12 septembre des psychologues se sont retrouvés salle Blanqui à Limoges. Le thème de cette rencontre sur la place et le rôle du psychologue dans le champ de la santé a suscité des débats à la hauteur des enjeux qui traversent ce champ professionnel. Prochaine réunion le lundi 16 octobre 2005 à 20h30 salle Blanqui à Limoges. Fidèle à sa politique d'ouverture et de rassemblement de la profession et de la discipline, organisations et individuels non membres de la FFPP sont cordialement invités à participer à ce groupe de travail.

La prochaine réunion régionale à l'adresse des adhérents et sympathisants aura lieu **lundi 25 septembre 2006 à 20 heures 30** annexe 1 des salles Blanqui, derrière la mairie de Limoges.

En cette période de rentrée scolaire, nous vous espérons très nombreux.

A l'ordre du jour :

- CR du CAF du 23 septembre 2006,
- Préparation d'une journée à thème ou conférence pour 2007,
- Ouverture du bureau régional à un nouveau membre,
- Point sur les groupes de travail en cours,
- Points sur les adhésions régionales,
- Questions diverses.

Pour le bureau régional,

Sylvie Dauriac présidente de la coordination

limousin@ffpp.net



Séminaire gratuit animé par **Stéphane Barbéry**, psychologue à Colleville sur mer.

Six séances serviront à poser le cadre historique dont nous héritons pour penser les symptômes dissociatifs rencontrés dans nos cliniques.

Parmi les thèmes abordés :

Bernheim, Delbeuf :

**« Comme quoi il n'y a pas d'hypnotisme »
Retour à Janet ?**

**La psychanalyse comme hypnose refoulée
l'atrogénie du MPD, politique du PTSD**

**Modèles hypnotistes contemporains (Woody & Sadler)
Pertinence et bluff des articles neurobiologiques actuels.**

Programme détaillé, modalités et bibliographie :

<http://www.oaksun.net/index.php?title=Seminaire1>

Contact : Stéphane Barbéry,

Stephane@Barbery.net

<http://www.barbery.net>

Tél : 02 31 92 20 24,

Adresse : La Fontaine 14710 Colleville sur Mer

cette proposition de séminaire

est indépendante des activités de la coordination régionale



**Le 4 octobre
de 20 heures à 22 heures**

se réunira

la coordination régionale de la région Auvergne.

Rendez vous au centre Jean Richepin
salle n°5 21 rue Jean Richepin 63000 Clermont-Ferrand.



Guadeloupe

La coordination régionale de la Guadeloupe a élu son nouveau bureau **.M. Timothy MONTOUTE** : Président, **Mme Muriel MARCIN** : Secrétaire, **Mme Ludmilla COGNON** : Trésorière, **Mme Jacqueline HOAREAU-LEMAISTRE** : Membre actif, **Mme Aure JEANGOUDOUX** : membre actif

Le nouveau bureau a prévu que cette année serait placée sous le signe de la continuité des actions engagées l'an dernier. Sans pour autant nous reposer sur nos lauriers nous conduisant à nous satisfaire d'actions de consolidations, nécessaires mais non suffisantes; nous entreprendrons des actions d'amplifications et de développement de nos activités.

Pour mener à bien ces actions, deux axes sont prévus :

- 1) Interne : Soutien des commissions, DIUs et séminaires, etc..
- 2) Externes : Présence dans les institutions, avec la mise en place de manifestations avec en novembre et en association Avec le Centre de Consultation de Mémoire du Centre Hospitalier de la Basse-Terre afin d'organiser des conférences-débats ouverts aux professionnels et au grand public, dans la période du 20-25 Novembre 2006. Le thème envisagé est «**La Mémoire et ses défaillances normales et pathologiques : Maladie d'Alzheimer et Alphabétisation**».

Nous avons invité dans ce cadre des spécialistes des domaines concernés. Il s'agit du :

Professeur LAURENT Bernard, neurologue.

Professeur DEROUESNE Christian, neurologue.

Professeur GELY-NARGEOT Marie-Christine, neuropsychologue.

Professeur TIBERGHIE Guy, psychologue cognitiviste.

guadeloupe@ffpp.net



La coordination régionale se réunira, pour sa rentrée, le mardi 26 septembre à 18h15 à l'université Charles de Gaules (Lille 3) salle A2 521 (4ième étage, UFR de psychologie).

L'ordre du jour :

- Points à améliorer par rapport à l'année dernière.
- Constitution de notre bureau (si volontaires présents).
- Rappel des projets pour 2006-2007 + Nouveaux projets Tables rondes Licence3?
- Ateliers "insertion" pour les jeunes diplômés.
- Rencontres professionnelles?
- Réflexion sur le psychologue dans le champ de la santé.
- Questions diverses :
- Revenir sur la question du lieu de nos rencontres.
- Fixer une autre date de rencontre.

Toutes les personnes intéressées par la coordination NPDC de la FFPP sont conviées à se joindre à notre réunion.

Arnaud Delmaere

nordpasdecals@ffpp.net

A l'ordre du jour : information sur l'actualité de la profession et sur les Entretiens de la psychologie.
Nous vous attendons nombreux, adhérents et sympathisants de la FFPP

Danièle Coste
auvergne@ffpp.net

Les régions

Le **Collège des Psychologues Cliniciens de l'Isère**
Jeudi 05 octobre 2006 à 20h30

Organise une conférence-débat sur le thème :

« **Hyperactivité infantile, troubles des conduites, violences sexuelles...** »

L'agir : du symptôme au travail de symbolisation
Rôles des psychologues.

A l'heure où l'agir tend à être érigé en symptôme incontournable des manifestations violentes, il y a urgence à redonner sa place à l'acte dans le déploiement de la vie psychique.

La clinique actuelle doit-elle, au nom de la prévention, participer d'un mouvement qui peut par ailleurs apparaître comme sécuritaire ?

Cette question sera abordée à partir des problématiques de l'hyper-activité infantile, des troubles des conduites, des violences sexuelles à l'adolescence.

Intervenant : Monsieur Pascal ROMAN
Psychologue clinicien.
Professeur de psychologie clinique.
Université Lumière-Lyon 2.

Maison des Associations
6, rue Berthe de Boissieux
38000 Grenoble



L'association **Différences et changements** propose à Lyon les **vendredi 6 et samedi 7 Octobre 2006**

un séminaire avec
Alasdair Macdonald

**Prendre en charge les personnes souffrant de troubles psychiatriques et leur famille
une approche centrée sur la santé**

Présentation du séminaire

Dans cet atelier, après avoir rapidement présenté les bases de la thérapie brève orientée vers les solutions, Alasdair MACDONALD proposera d'intégrer ces outils à la prise en charge de personnes présentant des troubles psychiatriques et leur entourage.

Outre les contenus théoriques, le séminaire inclut des exercices pratiques, des présentations par vidéo, des contenus écrits et des références.

Différences et Changements à Saint Etienne

72C, rue Bergson
42 000 Saint Etienne

Tél/Fax : 04 77 93 22 68 ou bien 06 60 57 66 85

Mail : soubeyrand.pascal@wanadoo.fr

Différences et Changements à Lyon

175, route de Vienne
69 008 Lyon

Tél: 06 63 48 88 54

aquitaine@ffpp.net



AQUITAINE

Nouvelles du front!

La soirée publique organisée sur le thème du QI en juin s'est déroulée de façon très intéressante avec l'intervention de quatre professionnels de la psychologie d'horizons différents et les débats dans la salle. Une certaine timidité a été bravée ouvrant à la prise de parole de professionnels de l'enseignement, de la santé et de l'éducation. Peu de « parents » présents qui ne se sont pas permis d'intervenir. Dommage!

La FFPP Aquitaine a été partenaire de la journée d'étude sur les actualités intellectuelles de l'enfant organisée à Toulouse le 9 juin 2006

Dernière invitation à l'émission d'isabelle Young « c'est la vie » radio France Bleue Béarn « l'entrée en CP et en 6ème » dans les derniers jours du mois d'août. Au plus près du réel, dans la vie et avec enthousiasme!

Prochaines permanences

complexe de la république, salle 605 rue Carnot, 64000 Pau de 18h à 20h

Mardi 10 octobre avec M. Mendiondo

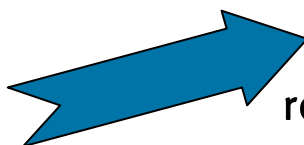
Mardi 14 novembre avec F. Bissey

Mardi 12 décembre avec S. Charruel

Pour une parution dans fédérer

Offres d'emplois,

petites annonces,
revues
livres,
formations,
agenda



Prenez contact
auprès de Jeannine Accoce,
responsable du siège de la FFPP
siege@ffpp.net

Agenda de la coordination régionale de la FFPP

Assemblée générale extraordinaire

le samedi 7 octobre 2006 de 10h à 18h

À Lesperon (landes 40)

(plan d'accès sur le site dans la rubrique aquitaine)

Rapport moral, rapport financier, situation de la FFPP Aquitaine: trois pôles: Bordeaux, Dax, Pau.

Travail en commun avec organisation d'un bureau pour l'ensemble de la région.

La présence du plus grand nombre est vivement attendue.

Cette assemblée générale est aussi l'occasion d'une rencontre toujours précieuse!

N'hésitez pas à venir, malgré les kilomètres!

Pour tous renseignements: 06 71 49 22 99

Réunion à thème

Mardi 14 novembre 20h30 à 22h

Complexe de la république, rue Carnot à Pau (64000)

« des analyses de la pratique à la FFPP? »

Réflexion sur les dispositifs d'analyse des pratiques

Quel soutien aux collègues dans le cadre de la FFPP

ANOREXIE ADOLESCENCE



8^e journée nationale

du DIU de médecine et santé de l'adolescent
et de la société française pour la santé de l'adolescent

Concordances
ou discordances
autour de la prise en charge

8 et 9 décembre 2006

Faculté de médecine - Amphithéâtre Kernéis
Rue Bias - 44000 Nantes

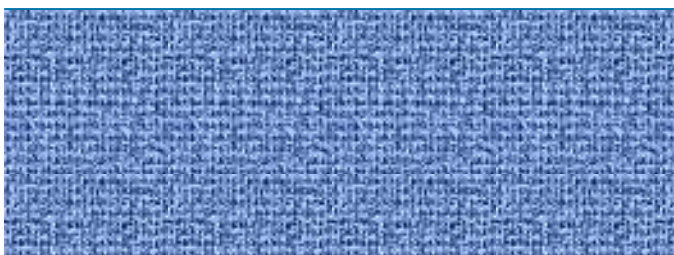
Com'Agency - 29, rue d'Estienne d'Orves - 92120 Montrouge



L'A.P.F.C. (membre de la FFPP) fêtera ses 10 ans le Samedi 18
Novembre 2006 à Micropolis

A cette occasion, une journée d'étude est organisée sur :
« Le Premier Entretien » avec la participation de C. CHILAND
Possibilité de déjeuner sur place.

L'A.P.F.C., créée en 1996, a aujourd'hui 10 ans.
Dans son désir de rassembler et de favoriser les
rencontres entre psychologues, elle a souhaité organiser
une journée d'étude autour de l'entretien clinique.
Cet outil, commun à tous les psychologues et singulier à
chaque champ d'intervention, sera interrogé. Colette
Chiland, nous apportera son éclairage et partagera avec
nous son expérience et sa recherche théorique sur ce
thème.
Différents professionnels animeront également cette
journée :
Patrice Cuynet – Psychologue, Professeur des Universités
de Besançon
Josiane Gallice – Psychologue, activité libérale, Formatrice
Marie-Paule Pivard – Psychologue, activité libérale
Stéphane Sosolic – Psychologue en pédopsychiatrie, CHS
Novillars
Evelyne Tissot-Bez – Psychologue, activité libérale
<http://www.assopsy-fcomte.fr>



Colloque
«L'adolescent et son corps»
Organisé par Fil Santé Jeunes,
Le Mardi 3 octobre 2006,
Espace Reuilly 21, rue Hénard
75012 Paris



Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-
de-France –
5 impasse Bon Secours – 75011 Paris
www.lecrips-idf.net

Psychologues à l'Éducation Nationale : dernière minute !

Le ministère de l'Éducation nationale vient de
communiquer aux syndicats enseignants le
projet d'une nouvelle circulaire sur « **les
missions des psychologues de l'Éducation
Nationale et leur mise en œuvre** ».

Ce texte, qui reprend l'architecture de la
circulaire de 1990 sur les missions des
psychologues scolaires, introduit une
nouveau : les missions concernent à la fois les
psychologues du 1^{er} (psychologues «scolaires») **et**
le second degré (conseillers d'orientation-
psychologues).

De plus, le terme unique de « psychologue de
l'Éducation nationale » est systématiquement
utilisé pour désigner les psychologues du 1^{er} et
du second degré.

Cette avancée sémantique est de taille, elle
témoigne d'une levée de l'interdit de penser dont
faisait état jusqu'alors l'Éducation nationale en
rabattant l'usage du titre pour ses psychologues
sur le scolaire ou sur l'orientation.

Ce texte sur les missions serait un premier pas
vers la création d'un corps (statutaire) des
psychologues de l'EN qui permette que l'accès à
cette profession ne soit plus réservée, comme
dans le 1^{er} degré aux seuls enseignants, qui exige
que le niveau de recrutement de recrutement
dans l'EN (1^{er} et second degré) soit le même
(DESS, Masters) que dans les autres fonctions
publiques (PJJ, FPH, FPT)

Nous reviendrons sur ce texte disponible sur le
site
<http://www.ffpp.net> dans le prochain FEDERER.
Aline Morize-Rielland, psychologue à
l'Éducation nationale



Après le succès des premiers Entretiens ...

La Fédération Française des Psychologues et de Psychologie (FFPP)
a le plaisir de vous inviter à participer aux

2^{èmes} Entretiens de la Psychologie
2, 3, 4 novembre 2006 à Boulogne-Billancourt (92)

FORMATION

Venez acquérir de nouvelles connaissances en psychologie, vous informer sur les nouveautés en matière de pratiques et de recherche, nourrir votre réflexion concernant les grandes questions posées à la profession, rencontrer ceux qui exercent le même métier que vous et partagent ainsi vos préoccupations.

QUANTITE

Cette année, vous avez été nombreux à proposer des interventions . Les préoccupations des psychologues en 2006 étant ainsi représentées, vous trouverez probablement les sujets qui vous intéressent. Et si vous êtes en avance par rapport à la profession, sachez que les pionniers sont les bienvenus : proposez votre communication aux Entretiens 2008 !

QUALITE

Dans un souci de qualité, un groupe d'experts praticiens et un autre d'experts chercheurs ont sélectionné parmi les interventions proposées celles qui présentaient un réel intérêt scientifique et pratique : seules ont été retenues les interventions qui ont satisfait les deux groupes d'experts.

ECOUTE

Le comité d'organisation des Entretiens a lu très attentivement les remarques, critiques et propositions du questionnaire de satisfaction 2004 et a essayé d'en tirer profit !

CURIOSITE

Déambulez dans le Salon de la Psychologie, Rencontrez et découvrez des éditeurs, des organismes de formation, des institutions, des associations..

ENSEMBLE

Ensemble Psychologues et Chercheurs de tous horizons, retrouvons-nous pour nous nourrir des richesses de notre discipline en évolution, partager ces instants et servir notre belle profession.

Programme et inscription : Site des Entretiens de la Psychologie

<http://www.entretiensdelapsychologie.ffpp.net/>

Renseignements : Jeannine Accoce Responsable Siège FFPP entretiens@ffpp.net tél/fax 01 43 47 20 75

92 rue du Dessous des Berges 75013 Paris





Article 52: C'est du bidon...consternation!

Nous apprenons que Monsieur Francis Brunelle, Conseiller auprès du Ministre de la Santé, déclare « que les membres de droit ne seront pas soumis à des prérequis et qu'il leur appartiendra de se référer à leur déontologie ». (déclaration faite par le SNP qui ne proteste pas, dans un communiqué diffusé largement et dont la FFPP a eu copie.)

Pour rappel, sont concernés les médecins, les psychologues et les psychanalystes, mais comme n'importe qui peut être « psychanalyste » (profession non réglementée), et créer une « société de psychanalyse » l'exigence de formation, visée par le secrétariat d'État chargé des Universités, et adoubé par le conseil d'état n'est au bout du compte exigée pour personne.

On aboutit actuellement à une situation pire que celle qui prévalait avant le vote de la loi.

Rappelons la position de la FFPP sur cette question : Tant qu'il a paru possible qu'une formation à la psychopathologie clinique par un master de psychologie ou un DES de psychiatrie soit imposée à tous, la FFPP a ouvert en ce sens.

Depuis que le Ministère de la Santé y a renoncé, la FFPP demande la modification de la loi, pour qu'une formation soit imposée à tous ceux qui pratiquent la psychothérapie.

D'ores et déjà la FFPP a pris les contacts nécessaires pour anticiper la politique du pire! Pire pour les usagers, pire pour la psychanalyse, pire pour l'ensemble de notre profession en particulier les cliniciens.

Mobilisez vous et faites le savoir!

La tête où les jambes il faut choisir!

En réponse à une lettre de la FFPP adressée au ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire faisant part de l'inquiétude des psychologues confrontés à l'appel à candidatures effectué « auprès de policiers afin de répondre au besoin de renforcement de la présence et de l'intervention des professions de la psychologie dans la résolution des problèmes que notre société doit affronter » l

La réponse signée par Monsieur Sarkozy stipule ceci : « Ces nouvelles compétences devront s'exercer en direction des victimes et des auteurs au plus près de l'action c'est-à-dire au cours des interventions sur la voie publique. Or ces missions sont difficilement compatibles avec le statut des psychologues car ceux-ci ne sont pas professionnellement formés ou préparés aux situations de gestion directe et si, nécessaire coercitive, du recours à la violence que rencontrent les policiers dans l'exercice

de leur profession. Les interventions de police sont parfois dangereuses et font courir des risques physiques aux intervenants. Il me semble dès lors impossible que les psychologues, dans l'intérêt de leur sécurité personnelle, participent à ces interventions. C'est cette raison qui a conduit à explorer d'autres pistes et notamment celle des fonctionnaires de police disposant de connaissances sanctionnées par des diplômes de la psychologie. »

A quand un titre de flicologue après celui de psychothérapeute?

La FFPP reste attentive à l'évolution de ce dossier et ne manquera pas de vous tenir informé.

De mieux en mieux

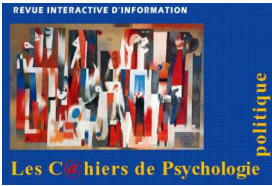
A été porté à la connaissance de la FFPP un appel à candidature à des postes de psychologues à la mairie de Paris. Il s'avère qu'être père ou mère de 3 enfants suffit à « faire le psychologue ».

Bien entendu nous avons rappelé la loi de 85 à la DRH de la mairie de Paris.

Adhérer à la FFPP ?

C'est accepter de marcher ensemble, de se regrouper, de constituer une force commune et efficace selon les règles incontournables de la démocratie, dans le respect mutuel de la diversité des opinions, des approches différentes et de l'autonomie des organisations dans leur spécificité.

C'est l'ouverture à tous pour oeuvrer, hors des conflits de chapelle, à la visibilité, à la reconnaissance de la profession, au respect des garanties contre les mésusages de la psychologie



reçu à la rédaction :
le n° 9 des **Cahiers de psychologie politique**,
la revue de l'Association française de psychologie politique (AFPP)

<http://a.dorna.free.fr/>

Les Cahiers de psychologie politique sont un carrefour interdisciplinaire des sciences humaines. Revue généraliste, ouverte et transversale, au sein d'une démarche universitaire rigoureuse, c'est aussi un véhicule en langue française, dans le but d'informer et de brasser les idées par-delà les frontières mentales et géographiques, afin de mieux comprendre les

controverses anciennes qui sont de retour dans la problématique sociétale actuelle.

Cette revue n'évite pas les questions d'exception. Plusieurs chantiers transdisciplinaires nouveaux se sont (ré) ouverts ces derniers temps, notamment: la mémoire collective, le discours politique et les médias, le leadership charismatique, le néo-populisme, le machiavélisme et la démocratie représentative, les troubles sociaux (crises et révolutions), les préjugés raciaux, la guerre et toutes ses manifestations symboliques, la propagande et les discours politico-idéologiques.

Bien d'autres se développent pas à pas : la citoyenneté, la justice, la corruption, les femmes en politique, la participation citoyenne, les stratégies identitaires, les religions, le

Quand la raison n'a plus raison, Les mots de la bêtise à la folie. Jean-Paul COLIN. Editions Lambert Lucas

Jean-Paul COLIN est l'auteur de nombreux ouvrages, dont quelques dictionnaires qui aident à trouver dans le fouillis des mots quelques trésors ou à se doter de quelques repères pour naviguer dans les difficultés de la langue française. Cette fois-ci, ce sont les mots de la bêtise et de la folie qu'il a collectés en un vocabulaire dans lequel il est passionnant de se perdre, chaque mot en appelant un autre et chaque mot apportant son lot de surprise, de rire, de consternation, d'étonnement.

Je dois avouer qu'un des premiers mots que j'ai cherché est « psychologue » puis « psychothérapie » et je ne sais pas si j'ai été soulagé ou mécontent de ne pas les trouver. Après tout, la psychologie est un domaine où il est possible de professer doctement des bêtises. Par exemple, je tire du livre de Bernard CHOUVIER, *Les processus psychiques de la médiation*, le rappel suivant :

« Musset est un dyspsomane atteint, comme beaucoup d'autres, de psychose dégénérative épileptoïde (Odinot, 1906). Baudelaire est, quant à lui, pris pour un « criminel né » par Lombroso (1903) et pour un invétéré sadique par Cabanes (1902). Si Chateaubriand est qualifié d'« épuisé précoce » (Tardieu, 1900) et Balzac de « maniaque ambulatoire » (Cabanes, 1899), par contre, Saint-Simon se voit gratifié du glorieux label de « psychopathe mystique halluciné » » Bernard CHOUVIER, *Les fonctions médiatrices de l'objet* in CHOUVIER B. (2002), *Les processus psychiques de la médiation*, Dunod

L'excellente idée de ce vocabulaire est qu'il croise le champ littéraire avec le champ psychiatrique. Chaque entrée est succinctement définie – ce n'est pas l'objet de l'ouvrage, et il existe d'excellents manuels de psychopathologie pour qui veut entrer dans une compréhension plus fine de telle ou telle notion – et suivie de citations que l'on apprend vite à attendre avec impatience. Le dictionnaire peut aussi se lire - j'allais dire : se jouer - à partir de l'index des auteurs cités : qui devinera à quelle entrée est ce que Juliette Favez Boutonnier est citée ? Et Samuel Beckett ? Elisabeth Roudinesco ? Henri Michaux ?

On ne trouvera pas, par exemple, Dyspsomane, mais on fera une

**vous voulez être informé(e) sur les actions de la FFPP ?
il suffit de le demander !
par mail à siege@ffpp.net,
par téléphone 01 43 47 20 75**

Fédérer n° 19

halte joyeuse à Ducon qui ferme la lettre D. Psychose fait trois bonnes pages, et l'on retrouve, entre autres, Michel Foucault, Jean Thuillier et Marie Cardina. Invétéré sadique, maniaque ambulatoire ou épuisé précoce n'appartiennent pas au dictionnaire, pas plus que Sadique on trouve Psychopathe

Au fil des mots, où quelques figures commencent à se faire connaître. Ici, c'est la voix grave d'Albert Londres qui après Cayenne, après Biribi, visite l'asile. Les mots sont justes : « Voyez cette jeune femme camisolée et liée sur son matelas depuis cinq jours. Camisoles et liens ne l'ont pas calmée. Elle grince des dents mais c'est moins de folie que de rage » ou encore « La baignoire coûte cher, le personnel est rare, alors apparaissent instrument de contrainte, cellules et cabanons (Albert LONDRES, *Chez les fous*, 1925). On aimerait que tout ceci soit un passé certes malencontreux mais un passé mais certains psychiatres, dont le professeur Jean-Pierre Ollié (Hôpital Sainte Anne, Paris) s'inquiètent de voir réapparaître les cabanons, « ces quartiers d'agités installés dans les hôpitaux généraux au début du siècle pour accueillir les malades en crise. » (Laurence FOLLEA, *Le Monde*, 14.05.1997). »

Plus loin, à l'entrée Electronarcose, le propos d'un Jean THUILLIER m'étonne et me donne envie de découvrir son livre : « L'électronarcose a tiré le roi Arthur du gouffre profond de sa mélancolie, réfractaire aux anti-dépresseurs et elle sauvera encore bien des malades mentaux. Aurelio Cerletti est toujours responsable de milliers de guérisons dues à cet électrochoc amélioré, déguisé, dédramatisé, qu'est l'électronarcose » (Jean THUILLIER, *Les dix ans qui ont changé la folie*, 1981). A psychonévrose, je retrouve Freud et le rappel que le mot a été créé en français. Deux entrées plus haut, psychiatrie psychiatre, j'apprends que l'apocope « psy » apparaît dans le journal *La Croix* le 14.02.1972. Et mon étonnement initial me reprend : après tout, ne pouvons nous pas être aussi bêtes et aussi fous que nos cousins psychiatres ?

Yann Leroux

<http://yann.leroux.free.fr/ePsychologie> - Le blog
<http://www.psyapsy.org> [le portail des psychologues francophones]
<http://www.filiationspsychanalytiques.net> [Filiations Psychanalytiques]

**"Vous aimez Fédérer?
faites-en profiter vos collègues!"**

Pour ceux qui se sentent concernés par la psychanalyse et son instrumentalisation
Un ouvrage bien d'actualité:
à lire de toute urgence !

« Psychanalyse : vers une mise en ordre ? »

La dispute éditeur

Ouvrage coordonné par Franck Chaumon

L'affaire de la réglementation de l'exercice des psychothérapies a agité le landernau psy, non sans une certaine confusion. Nombre de réactions et de coalitions ont semblé guidées par des enjeux de territoires, de pouvoirs institutionnels ou de clientèles.

A l'opposé de cette conception réductrice, les textes contenus dans cet ouvrage se fondent sur l'idée que cette péripétie légiférante fait symptôme d'une question beaucoup plus vaste, dont l'enjeu excède largement les seuls intérêts des professionnels.

La thèse est double :

1) la réglementation traduit d'abord le fait que la psychologie est devenue aujourd'hui un enjeu politique. Victime, traumatisme, deuil sont des signifiants politiques, ayant des implications sociales directes. C'est pourquoi il faut réglementer ces pratiques. La psychologie s'inscrit dans ce que Foucault nommait

le « biopouvoir », et étend son empire de l'intimité aux conflits du travail.

2) la psychanalyse représente la pointe extrême de ce qui est inacceptable dans une telle politique. D'abord parce qu'elle refuse dans chaque cure de s'assigner par avance un but clair, utile, évaluable. Ensuite parce que sa pratique est soumise au préalable de l'analyse personnelle, qui fait objection à toute évaluation de type universitaire. Cette double caractéristique fait objection à l'actuelle passion bureaucratique évaluatrice.

Les psychanalystes qui ont participé à cet ouvrage sont de ceux qui ont énergiquement refusé toute réglementation. L'enjeu leur paraît être la psychanalyse elle-même, dont on peut craindre qu'à force de négociations et d'accommodements certains ne s'orientent vers sa *mise en ordre*, plus tolérable dans un monde avide de garanties et de sécurité. Cela ne concerne pas seulement les psychanalystes, car il y a des raisons fondamentales, explicitées dans l'ouvrage, pour soutenir que la psychanalyse fait symptôme dans notre monde, et que la défendre dans sa radicalité est affaire de combat pour la démocratie.

Franck Chaumon

Prise en charge de la psychopathie
Les recommandations de la
Haute Autorité de la Santé

La Haute Autorité de Santé (HAS) a rendu publique, mardi 20 juin une série des recommandations de prise en charge de la psychopathie.

http://www.ascodocpsy.org/breve.php3?id_breve=118

La commission composée de psychiatres, juristes et sociologues, juge nécessaire de faire preuve de "la plus extrême prudence" sur le sujet, particulièrement sur l'existence d'un "lien causal" entre psychopathie et délinquance. Elle plaide pour "des actions préventives précoces" de ce trouble de la personnalité, notamment par le repérage des troubles des conduites chez l'enfant et l'adolescent.

La commission a préféré retenir l'expression « d'organisation de la personnalité à expression psychopathique » au terme psychopathie, qu'elle juge « péjorative »

La commission a retenue l'augmentation de ces « psychopathies » en soulignant le manque de données fiables sur ce sujet. Elle a constaté que "la majorité des adultes souffrant d'une organisation de la personnalité à expression psychopathique a présenté des troubles de la conduite dans l'enfance et l'adolescence".

La commission s'est donc prononcée pour un repérage précoce de ces troubles pendant l'enfance.

Le rapport de l'INSERM de 2005 (trouble des conduites de l'enfant et de l'adolescent) allait dans le même sens.

Nicolas Sarkozy dans son projet de loi sur la prévention de la délinquance s'était appuyé sur ces conclusions pour proposer des mesures qui ont déclenché un vaste mouvement citoyen à travers la signature de la pétition Zéro de conduite dont le plus

grand mérite est d'avoir permis un débat avec des prise de position montrant ainsi le désaccord aux dérives sécuritaires potentielles.

Le projet de loi relatif à la prévention de la délinquance et qui prévoit de durcir la justice des mineurs en appliquant des procédures jusqu'alors réservée aux majeurs (comme par exemple la comparution immédiate, composition pénale) a été votée par le sénat <http://www.senat.fr/leg/pjlo5-433.html>

Ce thème de la prévention sera repris et développé lors d'une table ronde aux **Entretiens de la psychologie** où tous les acteurs de la profession et de la discipline seront invités à se positionner, à débattre, à émettre des positions contradictoires. Nul doute que chacun aura à cœur d'apporter sa contribution à un débat que nous voulons ouvert le plus largement possible. Invitations a été faite aux principaux signataires de la pétition « zéro de conduite » pour enrichir de leurs positions ce qu'on entend par prévention et dans laquelle les psychologues ne peuvent être que partie prenante si l'objet de cette dernière est au service de la dimension psychique de la personne et non pas aux ordres d'un seul discours sécuritaire.

Brigitte Guinot

L'ordonnance de 1945 est le texte fondateur de la justice des mineurs. Elle a été réformée à plusieurs reprises depuis (près de 50 fois) . En chantier depuis 2002, le projet de loi sur la prévention de la délinquance cimente ce qui est amorcé depuis déjà plusieurs années.



10 numéros par an,
téléchargeable sur le site de la FFPP
Ou en abonnement gratuit
Envoyer un courriel à siege@ffpp.net
avec en objet « fédérer »

« Travail personnel » et compétence du psychologue.

Le site Internet de la F.F.P.P. met à disposition de ses adhérents et non-adhérents, des psychologues, étudiants en psychologie et non-psychologues, un « forum électronique ». Ce support permet de multiples échanges. On peut y observer des questionnements intéressants à plusieurs titres.

Certaines discussions ont récemment suscité des interrogations concernant à la fois l'identité et la compétence des psychologues et plus particulièrement des psychologues cliniciens; pour cette raison, il a paru intéressant d'en rapporter les principales articulations.

Ces discussions portaient d'une observation : la préconisation, par certains enseignants en psychologie, d'un « travail personnel » aux étudiants dans le but que ces derniers puissent garantir l'efficacité de leur activité clinique future. Le « travail personnel » sous-entend une démarche d'inspiration psychanalytique et le questionnement initial concerne donc la nécessité de ce travail pour l'activité clinique.

Dans les échanges qui ont suivi, l'utilité probable du « travail personnel » à l'exercice du métier de psychologue a été souvent mentionnée. Les discussions font apparaître que l'acuité du regard clinique est réputée soutenue par cette démarche personnelle en aidant le psychologue à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Au quotidien, cette démarche constituerait donc un soutien très important, permettant de ne pas confondre les préoccupations n'appartenant qu'au clinicien avec des problématiques propres au patient. En outre, certains précisent que le travail personnel anticipant les fragilités personnelles du professionnel soutiendrait l'outil de travail du psychologue, c'est à dire son psychisme. Et, bien que ces affirmations soient discutées, elles n'ont pas soulevé les controverses les plus importantes.

Par ailleurs, on a pu relevé l'opinion de ceux qui, nombreux, constatent que la formation initiale du psychologue ne fournit pas les outils permettant la pratique de la psychothérapie. Sans qu'il soit question de reprendre dans ces lignes le débat très actuel relatif à l'exercice de la psychothérapie, on peut mentionner que l'article II-4 du code de déontologie des psychologues inclut pourtant cette pratique au titre des activités possibles du psychologue. En l'absence de formation initiale suffisante, on peut alors soutenir la nécessité de l'engagement d'un travail personnel si le clinicien souhaite pratiquer une activité à visée thérapeutique : une partie des écoles de psychothérapie réclament en effet ce parcours personnel.

Toutefois, il faut bien noter que toutes les formations en psychothérapie ne réclament pas de travail personnel. Et la psychothérapie n'est qu'une des activités possibles du psychologue, au côté d'autres telles que l'évaluation, le conseil, l'expertise, la recherche ou la formation.

Dans cette perspective, il apparaît que la recommandation du travail personnel est essentiellement liée à une approche théorico-pratique particulière, à visée thérapeutique, trouvant son origine dans la psychanalyse. Si l'importance de ce modèle peut être soulignée en psychologie clinique, il faut remarquer que la discipline entière recouvre une pluralité de références dans ses diverses spécialités. Il semble que la psychologie « en général » pourrait se définir davantage comme une démarche de connaissance et d'intervention que comme l'application d'un modèle en particulier. Cette ouverture concerne également la psychologie clinique, particulièrement depuis quelques années : de multiples approches théoriques et thérapeutiques sont envisageables et, à défaut d'être antagonistes, elles reposent souvent sur des fondements très distincts. Par conséquent, la nécessité d'un travail personnel serait à envisager au regard des modèles adoptés par le professionnel dans une éventuelle pratique thérapeutique, et non pas au regard d'un canon qui s'appliquerait à tous les cliniciens quelque soit leur activité et leur orientation théorico-pratique.

Du point de vue déontologique, si l'on s'en réfère au code des psychologues concernant ces questions, l'article I-2 laisse une grande liberté aux professionnels : *Le psychologue tient ses compétences de connaissances théoriques régulièrement mises à jour, d'une formation continue et d'une formation à discerner son implication personnelle dans la compréhension d'autrui. Chaque psychologue est garant de ses qualifications particulières et définit ses limites propres, compte tenu de sa formation et de son expérience. Il refuse toute intervention lorsqu'il sait ne pas avoir les compétences requises.*

Si l'on considère cette liberté, de multiples activités d'actualisation des compétences semblent accessibles aux psychologues en dehors du « travail personnel » : les lectures, les formations, la recherche, les rencontres et réflexions entre professionnels. Enfin, nous observons qu'une pratique semble s'adresser précisément aux besoins des psychologues en matière de soutien dans l'activité clinique : il s'agit de la « supervision clinique » individuelle ou groupale, désormais répandue et fréquente, qui peut prendre des formes diverses selon les approches adoptées.

Bien qu'il ne soit pas possible de mentionner ici l'ensemble des arguments foisonnant dans ces discussions, il apparaît que si le travail personnel constitue un enrichissement certain de l'activité clinique du psychologue, il demeure essentiellement une expérience circonstanciée ne pouvant que difficilement conditionner la pratique d'une discipline à part entière.

Au-delà et qu'elle que soit la réponse apportée par chacun à ces questions, il nous apparaît que ces débats ont l'intérêt de relever l'importance de certaines préoccupations actuelles de la psychologie clinique : espérons que ces interrogations, avec d'autres, suscitent des propositions permettant l'évolution dynamique, et si possible harmonieuse, de notre pratique professionnelle pour les années à venir.

Vincent CAUX, psychologue clinicien



Xth European Congress of Psychology
3 - 6 July 2007, Prague, Czech Republic
Realized under the auspices of the
European Federation of Psychologists' Association (EFPA)

Publications de la FFPP

PUBLICATIONS A commander auprès du siège, frais de port compris	TARIFS
Résumés des conférences des Premiers Entretiens de la Psychologie 22, 23 et 24 avril 2004, Boulogne Billancourt	8 euros
Résumés des conférences du Colloque international Intelligence de l'enfant des 6, 7 et 8 octobre 2005, Paris	12 euros
DVD réalisés lors du COLLOQUE INTERNATIONAL INTELLIGENCE DE L'ENFANT 2005	20 euros l'unité 40 euros les trois au choix
Roger LECUYER et Robert VOYAZOPOULOS Conférence introductive	
Michel HUTEAU L'étude de l'intelligence : nouveauté et portée de l'œuvre d'Alfred Binet	
Bernard GIBELLO Intelligence et pensée	
Bernard GOLSE L'intelligence entre neurosciences et psychanalyse	
Jacques GREGOIRE Quel avenir pour l'intelligence ?	
Olivier HOUDE La nouvelle psychologie de l'enfant : de l'assimilation/accommodation à l'activation/inhibition	
Roger PERRON - Robert VOYAZOPULOS La disparition. De rien à trop	
Robert STERNBERG Culture and intelligence	

Hélène CARRERE D'ENCAUSSE L'enfance embrigadée en URSS au service du système stalinien
Table ronde QI le QI : entre sciences, clinique et idéologie
Table ronde Intelligence et société : A quoi sert l'intelligence ?
Symposium Maria PEREIRA FRADIN Précocité et diversité des intelligences
Symposium Claire MELJAC et Gilles LEMMEL Clinique et pratiques de l'examen psychologique
Symposium Paul MESSERSCHMITT Pathologies et psychopathologies de l'intelligence
Synthèse Jacques LAUTREY Synthèse et grandes conclusions du colloque
Jean-Marc MONTEIL conclusions Psychologie de l'intelligence et système éducatif
ENREGISTREMENT VIDEO 6 euros
Documentaire tourné lors des Premiers entretiens de la Psychologie de 2004, 38 mn
Tous ces articles sont A commander auprès du siège, Les frais de port sont compris dans le tarif Chèque à l'ordre de la FFPP FFPP 92 rue du dessous des Berges 75013 PARIS 01 43 47 20 75 siege@ffpp.net

Agenda

*Le 22 septembre
toutes les réunions se tiendront
Au RISC 28 Rue Serpente (6ème)
métro Odéon ou St Michel*

22 septembre de 10h à 12 h
Commission métier de psychologue dans le secteur de la santé

22 septembre de 13h à 15h
Commission Code de Déontologie

22 septembre de 15 h à 17h
Commission Test

22 septembre de 17h à 19h
Commission des Affaires scientifiques

22 septembre **BF** après 19h

Comité d'organisation des Entretiens
30 septembre de 10h à 17 h
au 71 avenue E.Vaillant
Institut de psychologie à Boulogne Billancourt

Commission
« métier de psychologue dans le secteur de la santé »
(préparation de la Table ronde)
30 septembre à 16 h
Institut de psychologie à Boulogne Billancourt

CAF
23 septembre de 10h à 17h
Psycho Prat 23 rue du Montparnasse Paris 6è

Planning des CAF
fin 2006 et 2007

* 2 novembre à 18 h après la 1ère journée des Entretiens
* 20 janvier 2007
* 28 avril 2007
* 16 juin 2007
* 20 octobre 2007

**Assistance juridique
défense et recours
réservée aux membres de
la FFPP**



Depuis le 1^{er} janvier 2006, la FFPP offre à ses membres un service d'assistance juridique.

Conditions pour en bénéficier :

- Soit être membre individuel de la Fédération à jour de sa cotisation de l'année en cours et de celle de l'année précédente.

- Soit être membre d'une organisation membre, à jour de sa cotisation de l'année en cours et de celle de l'année précédente ayant souscrit à ce service d'assistance et payé la somme correspondante à la FFPP.

- Soit être membre d'une organisation membre, à jour de sa cotisation de l'année en cours et de l'année précédente et ayant payé à la FFPP la cotisation de soutien.

En cas de litige de nature professionnelle entre un membre de la FFPP réunissant l'une de ces conditions et un tiers, l'intéressé enverra à la FFPP une demande d'assistance accompagnée d'un exposé des motifs. Un engagement réciproque de l'intéressé et de la FFPP sera signé.

La FFPP fera examiner par un chargé de mission compétent ce dossier et vérifiera qu'il n'y a pas eu de la part de l'intéressé manquement au code de déontologie des psychologues. Si tel était le cas, le chargé de mission devra indiquer à l'intéressé à quel article précisément il a dérogé et pourquoi. L'intéressé pourra faire appel de cette décision qui sera alors soumise à la commission de régulation qui tranchera.

Si aucun manquement à la déontologie n'est relevé, la FFPP transmettra le dossier à son avocat. Les frais de justice seront à la charge de la FFPP.

Si l'intéressé tire de la procédure une compensation financière, 25% des sommes qui lui sont attribuées seront reversées à la FFPP.

**Pour tout renseignement
s'adresser au siège.**

rejoignez la FFPP

PIECES A FOURNIR

⇒ **Copie de l'enregistrement ADELI et numéro attribué** après la démarche d'inscription sur les listes départementales réservées aux psychologues dans les DDASS.

⇒ **Ou photocopie des diplômes :**
- licence-maîtrise en psychologie + DESS ou master mention psychologie ou équivalent (DEA+stage).

-Diplôme réglementé École des Psychologues praticiens, de l'ICP et du CNAM, psychologue du travail, DEPS, DECOP)

-Autorisation ministérielle (commission d'équivalence) pour les ressortissants européens et étrangers

-Autorisation préfectorale [décision des Commissions Régionales d'Habilitation (CRH)]

⇒ **Ou attestation officielle** du statut universitaire pour les Chercheurs et Enseignants Chercheurs en Psychologie.

⇒ **Adhésion individuelle : Chèque de cotisation de 100 Euros (assistance juridique incluse dans la cotisation)**
établi à l'ordre de
« Fédération Française des Psychologues et de Psychologie ».

Les étudiants (master 1 et 2), les personnes non imposables :

tarif réduit : 35 euros (sur justificatif)

Retraités : 70 euros (justificatif)

Cotisation supplémentaire de soutien : 50 euros

⇒ **Une enveloppe timbrée** avec vos nom et adresse pour l'envoi du reçu.

⇒ **Adhésion d'organisation** : s'adresser au siège.

DOSSIER DE DEMANDE D'ADHÉSION À RETOURNER

**FFPP 92 rue du Dessous des Berges
75013 PARIS
01 43 47 20 75**

DEMANDE D'ADHÉSION INDIVIDUELLE

NOM et Prénom

.....

ADRESSE.....

.....

.....

Courriel

.....

Tél. perso.....

.....

Tél. prof.....

.....



Abonnez vous!

Le bulletin de l'actualité de la profession et de la discipline
Parution 10 n°s pour l'année

Abonnement électronique pour tous les adhérents FFPP.

Abonnement papier pour les adhérents sur demande avec participation financière de 17 euros.

30 euros pour les non adhérents